

---

## Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne

---

### Prélèvement sur recettes : 18,9 milliards d'euros

La contribution de la France au budget communautaire est retracée sous la forme d'un prélèvement sur recettes, qui regroupe l'ensemble des ressources dues par la France (ressource TVA, ressource revenu national brut -RNB, ressources propres traditionnelles) ainsi que la participation française au financement de la correction britannique. Le prélèvement sur recettes dépend du niveau des dépenses de l'Union européenne (UE) ainsi que de la part relative de la France dans les ressources propres de l'UE. Son montant varie chaque année, en fonction de l'évolution du besoin de financement de l'UE, du niveau d'exécution des crédits et de l'évolution de la structure des recettes.

#### 1. Les grandes orientations pour 2009

En 2009, le budget communautaire devrait se caractériser par une baisse des crédits de paiement, prévue par les perspectives financières 2007-2013.

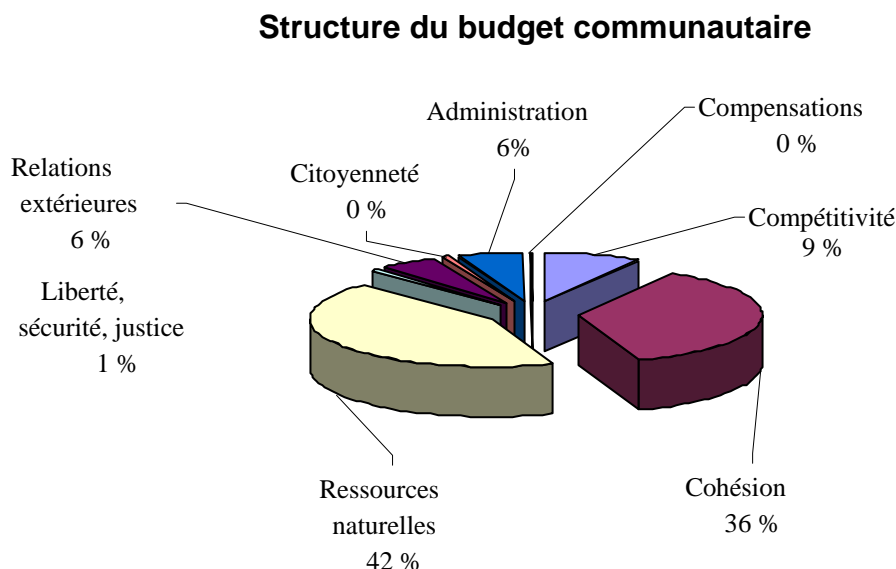
L'avant-projet de budget présenté par la Commission européenne le 6 mai 2008 s'élève à **134,4 milliards d'euros en crédits d'engagement (CE)**, soit 1,04 % du revenu national brut (RNB) de l'Union européenne, et à **116,7 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit 0,90 % du RNB de l'Union européenne. Le Conseil des ministres de l'Union a inscrit, lors de l'adoption du projet de budget le 17 juillet 2008, 133,9 milliards d'euros en CE et 115 milliards d'euros en CP.

L'avant-projet de budget pour 2009 se caractérise par:

- une progression des crédits d'engagement permettant de conforter les priorités politiques fixées par le cadre financier pluriannuel ;
- un niveau de crédits de paiement en retrait par rapport à 2008, conformément aux perspectives financières, soit 116,7 milliards d'euros après 120,7 milliards d'euros en 2008. Cette évolution s'explique notamment par une diminution de 14 % des crédits de paiement destinés à la politique de cohésion. L'année 2009 se caractérise en effet par la conjonction de deux effets : d'une part, la décruce des paiements relatifs à la programmation 2000-2006, d'autre part, la fin des avances octroyées aux Etats membres pour la période 2007-2013 et la montée en charge progressive des paiements liés à cette programmation.

En 2009, la France, deuxième contributeur au budget communautaire après l'Allemagne, devrait consacrer **18,9 milliards d'euros** au financement de celui-ci, soit **environ 16% du montant total du budget**. La progression de notre contribution en 2009 résulte de la mise en œuvre avec une application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007, de la décision du 7 juin 2007 relative au système des ressources propres des Communautés européennes, qui modifie les règles de calcul des contributions des États membres.

## 2. Le budget communautaire en 2009



Source : avant-projet de budget de la Commission européenne.

• **Des politiques de compétitivité ambitieuses**, au service de la croissance économique et de l'emploi, dont les crédits d'engagement augmentent de 5,5 % par rapport à 2008, soit 11,7 milliards d'euros, et les crédits de paiement de 5,3 %, soit 10,3 milliards d'euros.

Les principaux programmes sont (en CE) :

- le 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche et de développement (6,7 milliards d'euros ; + 10 %) ;
- le programme innovation-compétitivité (482 millions d'euros ; + 17 %) ;
- le programme de réseaux de transport européen (929 millions d'euros) ;
- le programme d'éducation tout au long de la vie (962 millions d'euros ; + 7 %) et Erasmus Mundus (94,7 millions d'euros ; + 1 %).

• **Un renforcement de la solidarité territoriale** afin de résorber les disparités de développement entre les régions et les États membres de l'Union européenne : la politique de cohésion est ainsi dotée de 48 milliards d'euros en CE (+ 2,5 %) et de 35 milliards d'euros en CP. La moitié des crédits bénéficiera aux pays entrés dans l'Union en 2004 et en 2007.

La politique de cohésion vise à :

- accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés de l'Union ;
- renforcer la compétitivité des régions non éligibles aux dépenses de convergence pour permettre, notamment, d'accompagner d'éventuelles restructurations économiques ;
- favoriser les coopérations territoriales européennes aux niveaux transfrontaliers, transnationaux et transrégionaux.

• **Une politique agricole commune adaptée aux enjeux et tenant compte de la situation des prix agricoles mondiaux**, représentant 57,5 milliards d'euros en CE (+ 3,5 % par rapport à 2008) et 54,8 milliards d'euros en CP (+ 3 %), répartis selon les objectifs suivants (exprimés en CE) :

- soutenir et réguler les productions agricoles au moyen de dépenses de marché et d'aides directes aux agriculteurs (42,8 milliards d'euros) ;
- promouvoir le développement rural (13,4 milliards d'euros), à travers l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural et l'encouragement à la diversification de l'économie rurale ;
- poursuivre la restructuration des flottes de pêche (941 millions d'euros) ;
- financer le programme « Life+ » de préservation de l'environnement (288 millions d'euros).

• **Des actions dans le domaine de la justice, de la sécurité, de la protection des libertés**, pour un montant de 839 millions d'euros en CE et de 597 millions d'euros en CP, notamment en faveur (en CE) :

- de la gestion des flux migratoires (458 millions d'euros) ;
- de la sécurité et de la protection des libertés (90 millions d'euros) ;
- des droits fondamentaux et la justice (79 millions d'euros).

• **Des actions en faveur de la citoyenneté**, pour un montant de 629 millions d'euros en CE et 669 millions d'euros en CP, comprenant notamment des actions en faveur (en CE) :

- de la jeunesse (programme Jeunesse en action ; 121,9 millions d'euros) ;
- de la santé et de la protection des consommateurs (75,3 millions d'euros) ;
- des médias (108 millions d'euros).

• **Une présence renforcée de l'Union européenne sur la scène internationale**, pour un montant de 7,4 milliards d'euros en CE et de 7,5 milliards d'euros en CP, se traduisant notamment par (en CE) :

- une aide humanitaire et alimentaire (777 millions d'euros) ;
- des programmes de coopération à destination des États souhaitant adhérer à l'Union (instrument de préadhésion : 1,5 milliard d'euros), des voisins de l'Union (instrument européen de voisinage et de partenariat : 1,5 milliard d'euros) et des pays en développement (instrument de coopération au développement : 2,4 milliards d'euros) ;
- le financement des actions de politique étrangère et de sécurité commune de l'Union (243 millions d'euros).

## Prévisions 2009-2011

En milliards d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
	<b>18,4</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>	<b>19,3</b>